



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNITE DE COORDINATION DES PROJETS (UCP)

Projet d'Appui à la Performance du Secteur Public
(PAPSP)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR ASSURER LA FORMATION DES AGENTS DES DOUANES SUR LES PROCEDURES CIVILE ET PENALE EN MATIERE DE RECOUVREMENT

1- Contexte :

A l'instar de nombreux pays en voie de développement, les recettes douanières demeurent encore une importante source de financement public pour Madagascar. Cependant, lorsqu'à la suite d'une infraction, des droits et taxes compromis ou éludés ne sont pas recouverts, la rentrée des recettes douanières se trouve menacée. Ainsi, rendre performante la méthode de recouvrement rejoindra l'objectif du PAPSP consistant à l'amélioration de la mobilisation des recettes aux fins d'amélioration des prestations des services publics.

L'Administration des douanes doit, de ce fait, relever un grand défi, celui d'améliorer sa capacité en matière de sécurisation des recettes à travers un dispositif de recouvrement efficace et surtout conforme aux procédures légales. Pour porter ses fruits, le recouvrement des créances nées des infractions douanières (droits et taxes compromis/éludés et amendes) doit être effectué en suivant scrupuleusement les procédures prévues par le Code des Douanes et le Code de Procédure Civile. C'est uniquement en empruntant et en maîtrisant ces voies et moyens légaux que l'Administration douanière pourra optimiser ses efforts en matière de recouvrement.

Ainsi, la Direction Générale a l'intention de recruter un Consultant formateur en vue de renforcer la capacité des agents chargés du contentieux dans la mise en œuvre des procédures de recouvrement des créances nées des infractions douanières, en leur dispensant une formation pratique en matière de procédures, pour qu'ils soient capables d'engager correctement les actions en recouvrement. Tel est l'objet de la présente note conceptuelle.

2- Objectifs :

- **Objectif général :**

L'Objectif général est de renforcer la capacité des agents concernés, dans la mise en œuvre des procédures de recouvrement des créances douanières.

- **Objectifs spécifiques :**

L'atteinte de l'objectif général cité ci-dessus nécessite la réalisation de différents objectifs spécifiques, qui sont de :

- Doter les agents des connaissances sur les dispositions respectives du code des Douanes et du code de procédure civile, relatives au recouvrement des créances ;
- Former les agents à l'identification et à la mise en œuvre des voies et moyens juridiques permettant d'assurer le recouvrement des créances douanières ;
- Mettre en pratique et maîtriser, à partir d'études de cas, toutes les procédures prévues par les textes en vigueur en matière de recouvrement des créances douanières.

3- Résultats attendus :

Une mise en œuvre réussie du projet aboutira aux résultats énumérés ci-après :

- Les procédures suivies dans tous les services et sections des bureaux des douanes chargés du recouvrement des créances douanières sont harmonisées et uniformisées ;
- Le recouvrement des créances douanières prononcées par les instances judiciaires est renforcé ;
- Tous les voies et moyens légaux en matière de recouvrement des pénalités en souffrance prononcées par voie transactionnelle sont utilisées de façon optimale.

4- Livrables :

Il est entendu que la plupart des apprenants sont des responsables au niveau de la Direction Générale. La formation devrait donc se dérouler sur **(05) cinq** demi-journées intensives afin de leur permettre en même temps d'honorer leurs obligations professionnelles. Comme livrables, le prestataire devra ainsi fournir :

Résultat attendu	Livrables correspondants	Délais	Critère de vérification/qualité
Existant sur le recouvrement, identifié	Document rédigé sur l'existant au niveau du SAJC	Avant le début de la formation	Document validé par la DAJLF (Direction des Affaires Juridiques et de la Lutte contre la Fraude)
Planning de formation établi pour (05) cinq demi-journées, de 08h à 13h	Curriculum de formation Support de cours disponible en version électronique et papier	Avant le début de la formation	Planning validé par la DAJLF
Formation des agents des douanes réalisée	Textes utilisés lors de la formation disponibles en version électronique Rapport de formation	A la fin de la formation	Rapport de formation validé par la DAJLF
Savoir transmis	Fiches d'évaluation remplies par les participants Guide pratique condensé sur le recouvrement disponible en version papier et en version électronique Recueil sur les bonnes pratiques et/ou recouvrement réussi disponible en (01) un exemplaire papier et en version électronique Recommandations sur les dispositions légales et/ou réglementaires à mettre en place au	Une semaine après la fin de la formation	Appréciation des agents formés (fiches d'appréciation à remplir en fin de formation) Validation des documents remis (guides, recueil, recommandations et modèle de documents) par la DAJLF

	<p>niveau de la douane disponible en (01) un exemplaire papier et en version électronique</p> <p>Modèles d'actes de recouvrement abordés durant la formation (Contrainte, Avis à Tiers Détenteur, Saisies conservatoires, inscription d'hypothèque, ...) disponibles en (01) un exemplaire papier et en version électronique</p>		
--	--	--	--

5- Description de la prestation :

La formation repose sur les objectifs fixés ci-dessus, et permettra de développer les points suivants :

- Les principes juridiques régissant les actions en recouvrement des créances douanières ;
- Les techniques de mise en œuvre des actions de recouvrement ;
- Les moyens juridiques de recouvrement prévus par le code des douanes ;
- Les voies d'exécution ;
- La contrainte par corps ; et,
- Les diligences requises pour les actions de recouvrement.

La formation inclura des partages d'expériences de la part du formateur et permettra aux apprenants de poser des questions et de partager leurs inquiétudes. Aussi, des réflexions au sujet de plusieurs cas (usuels ou imaginaires) seront à prévoir.

6- Bénéficiaires de la formation :

Cette formation sera dispensée aux agents responsables du recouvrement des créances douanières auprès des services et grands bureaux des douanes pourvoyeurs de recettes à savoir :

- les responsables auprès du Service des Affaires Juridiques et du Contentieux (SAJC) ;
- le Chef du Service de Pilotage et de Coordination des Bureaux

- les responsables des Sections en charge des Contentieux dans les bureaux des douanes de Toamasina-Port, Ivato-Aéroport, Ivato-Mamory, Antanimena et Mahajanga.

A l'issue de la formation, chaque participant recevra une attestation de participation.

7- Profil du Consultant

- Ayant au minimum dix (10) ans d'expériences pertinentes dans les domaines juridiques notamment dans le corps de la magistrature ou du barreau dans les quinze (15) dernières années ;
- Avoir au moins deux références réussies en matière de recouvrement dans les quinze (15) dernières années ;
- Expérience en matière pédagogique serait un atout ;
- Maîtrise de législation douanières (codes douaniers, du droit pénal et du code de procédure civile, etc.) est un atout ;
- Maîtrise des techniques de communication serait un atout.

8- Modalités pratiques :

Niveau d'effort et durée : Le niveau d'effort est estimé à 7,5 hommes-jours réparti en 03 phases, sur une période totale de 15 jours.

- Phase 1 : Phase préparatoire : analyse de l'existant (2,5 hommes-jours) à raison de 5 demi-journées
- Phase 2 : Formation (2,5 hommes-jours)
- Phase 3 : Réception des produits livrables.